



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

FR

Conclusions du Conseil sur l'Afghanistan

*2870ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Bruxelles, les 26 et 27 mai 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. Dans la perspective de la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan qui doit se tenir à Paris le 12 juin 2008, et rappelant les conclusions sur l'Afghanistan adoptées par le Conseil européen de décembre 2006, ainsi que différentes conclusions adoptées par le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" depuis février 2007, le Conseil souligne que l'UE demeure résolue à apporter au peuple et au gouvernement afghan un soutien s'inscrivant dans le long terme. Le principal objectif visé par l'UE en Afghanistan est d'aider le gouvernement à mettre en place un État viable, qui fonctionne et assure la sécurité, respecte l'État de droit et les droits de l'homme et encourage le développement.
2. Le Conseil salue les progrès importants qui ont été accomplis grâce aux efforts déployés conjointement par le gouvernement et le peuple afghans, d'une part, et la communauté internationale, d'autre part, en particulier en ce qui concerne la mise en place d'institutions politiques, ainsi que dans les domaines de la santé et de l'éducation.
3. Le Conseil prend néanmoins note des problèmes qui subsistent, en particulier dans les domaines du développement et de la gouvernance, et des facteurs sous-jacents qui continuent de nuire au fonctionnement du gouvernement afghan, notamment la corruption et l'insécurité, et, liée à ces deux derniers, la drogue. Il est nécessaire que le gouvernement et la communauté internationale remédient à ces problèmes en s'appuyant sur le Pacte pour l'Afghanistan.
4. Le Conseil se réjouit dès lors de l'occasion qui sera offerte, lors de la Conférence de Paris, d'évaluer les progrès accomplis en Afghanistan et souhaite se concentrer sur les domaines ci-après.

P R E S S E

5. Le Conseil demande au gouvernement afghan d'assumer une plus grande responsabilité dans la reconstruction et le développement. Le Conseil estime, par conséquent, qu'il convient de fournir la plus large assistance possible pour soutenir le gouvernement, par le biais de fonds fiduciaires multidonateurs ou de l'octroi d'un soutien budgétaire, en accordant toute l'attention voulue à la capacité d'absorption.
6. Le Conseil souligne qu'une plus grande implication de l'Afghanistan devrait s'accompagner de l'obligation de rendre des comptes. Il convient, d'urgence, d'accomplir des progrès en vue d'atteindre les objectifs de référence énoncés dans le Pacte pour l'Afghanistan, notamment de:
 - a. mettre en œuvre une stratégie visant à lutter contre la corruption à tous les niveaux, en recrutant, sur la base de leurs mérites, des agents compétents et crédibles pour les services publics et en mettant sur pied une administration plus efficace, davantage comptable de son action et plus transparente à tous les niveaux de gouvernement; cela implique d'assurer le bon fonctionnement d'un mécanisme indépendant de nomination des hauts fonctionnaires, comme convenu dans le Pacte;
 - b. renforcer les ressources et le pouvoir des structures gouvernementales infranationales, en s'appuyant sur les programmes nationaux qui donnent des résultats et sur le nouvel organe indépendant chargé de la gouvernance locale;
 - c. mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la drogue, sous la direction du gouvernement afghan, ainsi qu'une stratégie efficace en ce qui concerne les moyens de subsistance au niveau rural.
7. En outre, l'UE, conjointement avec la communauté internationale, soutiendra sans réserve la stratégie nationale afghane de développement et la mise en œuvre des priorités qui y sont énoncées, conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.
8. Le Conseil souligne par ailleurs qu'il importe de réaliser, en pleine coordination avec le gouvernement afghan, une unité de vues au sein de la communauté internationale pour la poursuite d'objectifs communs, en assurant la cohérence entre la dimension militaire et la dimension civile. Dans ce contexte, le Conseil plaide en faveur d'un renforcement des capacités de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA) et préconise notamment d'appuyer les efforts visant à étendre sa présence dans l'ensemble du territoire, en particulier dans le sud et dans l'ouest du pays. Le Conseil est favorable à un renforcement du rôle de M. Kai Eide, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afghanistan, dans la coordination des efforts de la communauté internationale et souligne la synergie qui existe entre les objectifs poursuivis par la MANUA, l'UE et la Force internationale de sécurité en Afghanistan (FIAS).
9. Le Conseil rappelle que la promotion du respect des droits de l'homme, notamment de la liberté des médias, et de l'égalité entre les sexes relève au premier chef du gouvernement afghan, qui devrait soutenir pleinement le fonctionnement de ses institutions compétentes dans ces domaines, ainsi que la mise en œuvre de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme. Il conviendrait également de soutenir pleinement l'abolition de la peine de mort en Afghanistan. Il faudrait, dans un premier temps, rétablir un moratoire de fait sur la peine capitale.

10. Le Conseil souligne l'importance que revêt le processus démocratique en Afghanistan, en particulier dans la perspective de l'élection présidentielle, qui doit avoir lieu en 2009, et des élections législatives prévues en 2010. L'UE est disposée à apporter son soutien à la préparation de ces élections. Le Conseil insiste également sur l'importance d'une extension de l'activité politique dans des conditions bien définies, prise en charge par les Afghans eux-mêmes.
11. La sécurité et l'État de droit demeurent des défis essentiels à relever pour que des progrès puissent être accomplis en Afghanistan. L'insécurité qui règne dans certaines parties du pays est accentuée par la faiblesse des institutions judiciaires et des forces de l'ordre. Le Conseil souligne l'importance que revêtent les programmes communautaires qui ont pour objectif d'aider l'Afghanistan à promouvoir l'État de droit en soutenant la réforme du secteur judiciaire. L'UE attire l'attention sur la nécessité d'adopter une approche cohérente en ce qui concerne le secteur de l'État de droit, en particulier pour ce qui est de l'interface entre les programmes communautaires de réforme du secteur judiciaire et les activités menées dans le secteur de la police.
12. Le Conseil réaffirme qu'il est déterminé à apporter une contribution importante à la réforme de la police, par l'intermédiaire de la Mission de police de l'UE en Afghanistan (EUPOL Afghanistan), en respectant le rôle prépondérant des autorités afghanes et en travaillant en étroite coopération avec d'autres acteurs internationaux, en particulier les États-Unis. La mission EUPOL Afghanistan a progressé dans l'exécution de son mandat et est à présent déployée sur tout le territoire; son déploiement intégral est prévu pour juin 2008. Dans ce contexte, le Conseil tient également à saluer les contributions apportées par les pays tiers à la mission EUPOL Afghanistan.
13. Vu l'ampleur de la tâche, l'UE est déterminée à accroître considérablement les efforts qu'elle accomplit par l'intermédiaire de la mission EUPOL Afghanistan, l'objectif étant de doubler le nombre d'experts qui participaient initialement à la mission. Une telle augmentation de la taille de la mission devrait générer d'importantes capacités supplémentaires permettant de s'attaquer aux questions essentielles de la réforme de la police. En raison de l'environnement opérationnel éprouvant dans lequel se déploie la mission, une préparation minutieuse, une planification en temps voulu, la mise en place au préalable de capacités opérationnelles complètes, ainsi que la fourniture permanente d'un personnel de grande qualité, sont autant d'éléments qui revêtent une importance capitale.
14. Le Conseil est conscient de l'importance des travaux menés par le Conseil international de coordination de la police sur une vision commune, intégrée de la police afghane, à laquelle il conviendrait d'accorder la plus haute priorité.
15. Le Conseil estime que les bonnes relations avec les pays voisins sont primordiales si l'on veut assurer la stabilité en Afghanistan, étant donné surtout le caractère multidimensionnel de certains problèmes tels que celui de la drogue. Pour cette raison, le Conseil continue à soutenir les efforts visant à améliorer les relations entre l'Afghanistan et ses voisins et à œuvrer à la pleine intégration du pays dans des structures régionales. "